



Conseil communal du 25 octobre 2017

Assemblée conjointe Conseil communal

et du Conseil de l'action sociale

Présents : Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président,

M.M. Florine PARY-MILLE, Guy DEVRIESE, Jean-Yves STURBOIS, Philippe STREYDIO, Bénédicte LINARD échevins, et Christophe DEVILLE, président du conseil de l'action sociale,

~~Clément CROHAIN, Jacques LEROY, Marcel DELOR, Dany DEHANDTSCHUTTER, Quentin MERCKX, Marc VANDERSTICHELEN, Francis DE HERTOOG, Yves VANDE GUCHT, Christian DEGLAS, Dominique BULTERIJS, Colette DESAEGHER-DEMOL, Catherine OBLIN, Sébastien RUSSO, Fabrice LETENRE, Inès MENDES, Michelle VERHULST~~ conseillers communaux,

HANSSENS Julie, SERMEUS Dominique, LEROY Christine, PIRAUX Thierry, VAN HAEPEREN Dominique, ~~VAN WAEYENBERG Jean-Yves~~, VAST Nathalie, Davy JURCA, conseillers de l'action sociale,

Rita VANOVERBEKE, Directrice générale de la Ville d'Enghien
Patrick DASSELEER, Directeur général du CPAS

Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président, déclare la séance ouverte à 19 heures et 15 minutes.

Il constate les absences de Messieurs Clément CROHAIN, Jacques LEROY, Marc VANDERSTICHELEN et Christian DEGLAS, conseillers communaux ainsi que Jean Ives VAN WAYENBERG, conseiller de l'Action sociale. Ils sont excusés et ne participeront pas aux travaux de ce jour.

Ensuite, l'ordre du jour de cette réunion conjointe de la Ville et du CPAS d'Enghien est examiné.

A. SEANCE PUBLIQUE.

Article 1er : DG/CC/2018/165/185.2

Synergies entre l'Administration communale et le CPAS – Etat de la situation et perspectives.

Le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale délibérant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 26 bis, par 5, alinéa 2 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS, imposant une réunion conjointe une fois par an pour la présentation du rapport sur l'ensemble des synergies, des économies d'échelle et des suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités entre la commune et le CPAS ;

Vu la délibération du collège communal du 6 décembre 2007, réf. SC/Cc/2007/1825/172.2, relative à la constitution d'une cellule de réflexion ;

Vu la délibération de l'Assemblée conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 27 octobre 2016, réf. SA/CC/2016/150/185.2, relative à l'adoption du rapport d'activités 2016 et des actions à entreprendre pour 2017 ;

Vu la délibération de l'Assemblée conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 11 octobre 2017, réf. DG/CC/2017/145/185.2, relative à l'adoption du rapport d'activités 2017 et des actions à entreprendre pour 2018 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2018 du Comité de concertation Ville/CPAS relative à l'adoption du rapport des synergies en cours et à développer entre le CPAS et la Ville ;

Considérant que des réunions sont régulièrement organisées entre la Ville et le CPAS en vue de dégager, ensemble, des mesures d'économie de moyens humains et financiers en regroupant les activités communes aux trois institutions publiques locales ;

Vu le rapport des synergies en cours d'élaboration et à développer, présenté par l'Administration communale ;

Vu la délibération du Collège communal du 11 octobre 2018, réf. SA/Cc/2018//185.2, proposant à la présente Assemblée de délibérer sur cet objet ;

DECIDE,

Article 1^{er} : D'adopter le rapport des synergies, entre la Ville et le CPAS, effectives à la date de ce jour ou devant être développées au cours des prochaines années.

Article 2 : La présente résolution sera transmise pour information au Centre Public d'Action Sociale, à Monsieur le Directeur financier de la Ville ainsi qu'aux services que la chose concerne.

Madame Bénédicte LINARD, échevine, met en exergue les nouveautés ou avancées en matière de synergies entre la Ville et la CPAS d'Enghien.

La Ville a recruté un responsable des ressources humaines qui entrera en service au courant du mois de janvier, cette personne ayant un préavis assez long à remettre à son actuel employeur. Elle rappelle que celle-ci aura comme tâche prioritaire d'étudier la fusion des services RH de la Ville et du CPAS.

Elle confirme que lorsque les directeurs financiers des 2 institutions partiront à la pension, ils seront remplacés par un seul directeur financier.

En matière de téléphonie, le marché public est en cours de finalisation et l'adjudicataire sera tout prochainement désigné.

Les directeurs généraux de la ville et du CPAS sont chargés d'étudier l'impact des pensions et la constitution d'un 2^{ème} pilier pour le 1^{er} trimestre 2019.

Monsieur Christophe DEVILLE rappelle quant à lui la mise à disposition des articles 60 en faveur de la Ville, la synergie avec la régie des quartiers qui entretient les espaces verts du Home St Nicolas.

L'acquisition du Centre technique permettra de développer et pérenniser les synergies entre les 2 institutions.

Le rapport proposé ne suscite aucun commentaire de la part des membres des assemblées. Rendez-vous est pris l'année prochaine.

Monsieur le Bourgmestre remercie les membres du Conseil de l'Action sociale pour leur présence.

Après l'examen du point unique de l'ordre du jour, Monsieur le président clôt la séance à 19h30.

Par le Conseil communal,

Par le Conseil de l'action sociale,

La Directrice générale

Rita VANOVERBEKE

Le président,

Olivier SAINT AMAND

Le Directeur général,

Patrick DASSELEER

Le président du CPAS

Christophe DEVILLE
